Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260113-260105-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 janvier 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	13
Date de la convocation	:	08 janvier 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	16 janvier 2026
Date d'affichage	:	19 janvier 2026

Délibération N° 26-01-05

L'an deux mille vingt-six et le 13 janvier à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme KERGUELEN Françoise, Maire.

Présents : F. KERGUELEN, C. LE ROSSIGNOL, M. RAULLINE,C. GODIN, C. THOMAS, A. LE NET, N. FRO, M. LACAZE, S. BERTIN, C. BANCHEREAU
Excusés : L. BEAUGé (Procuration à S. BERTIN), S. LE DIZES (Procuration à M. LACAZE), P. PERSEHAIE (Procuration à F. KERGUELEN), C. DUBOIS,
Secrétaire de séance : Serge BERTIN

Objet de la délibération :
Participation à l'Inter'Val – Année 2026

Madame Michèle RAULLINE, Adjointe aux finances, rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 23 avril 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre social L'Inter'Val et la CAF d'Ille-et-Vilaine pour 2025 – 2028, selon le tableau ci-dessous :

	TOTAL PAR COMMUNE - 2025			
	ENFANCE	JEUNESSE	ANIM.GLOBALE	**TOTAL**
Maxent	42 289,00 €	21 901,00 €	6 682,50 €	**70 872,50 €**
Monterfil	46 305,00 €	22 750,00 €	6 295,50 €	**75 350,50 €**
Paimpont	44 669,00 €	17 892,00 €	8 185,50 €	**70 746,50 €**
Plélan	104 535,00 €	35 240,00 €	18 625,50 €	**158 400,50 €**
Saint-Péran	9 031,00 €	5 513,00 €	1 903,50 €	**16 447,50 €**
Treffendel	47 114,00 €	20 866,00 €	6 093,00 €	**74 073,00 €**
TOTAL/activité	**293 943,00 €**	**124 162,00 €**	**47 785,50 €**	**465 890,50 €**

Les modalités de versement de la subvention s'établissent de la manière suivante :

- 40% de la contribution financière annuelle au plus tard le 15 février,
- 40% de la contribution financière annuelle au plus tard le 15 juin,
- Le solde annuel après les vérifications réalisées par les communes signataires plus tard le 15 décembre.

Rappel de la délibération du 23 avril 2025 :

*limiter à 2 % l'augmentation du coût global des actions annuelles de l'Inter'Val pour les années 2026 -2027 et 2028 avec comme base le montant de 2025 à savoir = 465 890.50 €.

Le 06 janvier 2026, il a été reçu le budget prévisionnel pour 2026 soit pour la commune de Treffendel, la somme de 72 977.86 €.
Il est proposé d'inscrire au BP 2026 le montant de 73 000 €.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260113-260105-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
-accepte l'annexe financière de l'association l'Inter'Val de Plélan-le-Grand pour l'année 2026 à raison d'un montant total de 72 977.86 € défini de la façon suivante :
* Enfance = 48 762.33 €
* Jeunesse = 18 019.03 €
* Animation globale = 6 196.50 €,
-autorise Mme le Maire à procéder au paiement de la subvention, selon l'échéancier suivant :

- 40% de la contribution financière annuelle au plus tard le 15 février,
- 40% de la contribution financière annuelle au plus tard le 15 juin,
- Le solde annuel après les vérifications réalisées par les communes signataires plus tard le 15 décembre.

-inscrit la somme de 73 000 € au Budget Primitif 2026.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 janvier 2026,

F. KERGUELEN,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL
(I.-et-V.)